

11 Jul 2025 -14:09

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juillet 2025](#)

Modification de la législation en matière d'examen de proportionnalité

Sur proposition de la ministre des PME Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi fédérale générale afin qu'elle soit davantage conforme à la directive européenne relative aux évaluations de proportionnalité.

La directive (UE) 2018/958 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions impose aux Etats membres de réaliser un examen de proportionnalité avant d'adopter ou de modifier une réglementation de profession.

La directive a été transposée par la loi fédérale générale. Compte tenu du risque que soit initiée une procédure en infraction par la Commission européenne contre la Belgique en raison de cette loi, celle-ci est modifiée aux trois points suivants :

- les propositions de lois et les amendements sont expressément identifiés. Les auteurs des textes sont désignés comme chargés de la réalisation de l'examen de proportionnalité, avec un soutien possible de l'administration compétente
- les ordres et instituts professionnels sont désignés comme chargés de la réalisation d'un examen de proportionnalité des projets qu'ils rédigent
- divers mécanismes sont prévus pour permettre de préserver l'indépendance et l'objectivité de l'examen de proportionnalité réalisé par l'ordre ou l'institut professionnel : soit le ministre compétent réalise une analyse ou rend un avis, soit un organisme indépendant est compétent pour guider dans la rédaction d'un avis ou pour rendre un avis sur l'examen réalisé

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 27 octobre 2020 relative à un examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be